CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E155730** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE 06/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/05/2012

Raison sociale : CREABAIN ENERGIES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/09/2025

Capital : 3 000

9 AVENUE DE BRUXELLES
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2012B00472

Siret : 751 459 405 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 02 0409282-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021976330904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021976330904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 89 55 42 43 **Fax :**

Portable : 06 29 51 70 27

Responsabilité légale :
VOEGTLIN DAVID GÉRANT

Site Internet : www.creabain-energies.com

E-mail : david@creabain-energies.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 605 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		02/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/02/2026 14:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E155730** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE **06/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/05/2012
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/09/2025
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2012B00472

Siret : **751 459 405 00039**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 02 0409282-1
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021976330904
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021976330904
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **CREABAIN ENERGIES**

9 AVENUE DE BRUXELLES
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Téléphone : 03 89 55 42 43 **Fax :**
Portable : 06 29 51 70 27

Site Internet : www.creabain-energies.com
E-mail : david@creabain-energies.com

Responsabilité légale :
VOEGTLIN DAVID GÉRANT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	02/02/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/02/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.